

**AVIS DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL SUR CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE AUPRES
DU SIÈGE DE OUAGADOUGOU
DE L'AGENCE ITALIENNE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**

CODE AVIS : 01/2020

Profil : Coordinateur du Programme : Durabilité de l'Environnement et Stabilisation Economique sur la Route de Transit (D.E.S.E.R.T.), T05-EUTF-SAH-NE-11-03 financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'Agence Italienne de Coopération au Développement.

Références législatives :

- Vu la Loi n. 125 du 11 août 2014 portant " Discipline Générale sur la coopération internationale pour le développement " ;
- Vu le Décret n. 113 du MAECI du 22 juillet 2015 relatif au "Règlement portant « Statuts de l'Agence italienne pour la Coopération au Développement » et en particulier son chapitre 3, article 11, alinéa 1, point c) ;
- Vu le Règlement de l'organisation de l'Agence Italienne de Coopération au Développement, approuvé par le décret du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale No. 2438 du 15 Décembre 2015, et notamment à son article 6, paragraphe 5, lettre g) et o);
- Vu la Délibération n. 101 du Comité Conjoint du 19 novembre 2019,
- Vu le contrat de subvention T05-EUTF-SAH-NE-11-03 signé le 24/08/2019 par la Délégation UE Niamey et le 12/09/2019 par l'AICS.

L'AICS DE OUAGADOUGOU

COMMUNIQUE :

Il est ouvert une procédure de recrutement d'un/e (01) Coordinateur de Programme

1. CONTENU ET OBJET DE LA MISSION

Profil professionnelle recherché : Coordinateur de Programme

Siège de travail : Niamey, avec possibilité des missions sur le terrain dans les zones d'intervention du programme (Régions de Tahoua et Agadez) selon les conditions de sécurité du Niger indiquées par les autorités compétentes.

Type de contrat : Contrat de droit privé à durée déterminée régi par le droit local

Rémunération : Le salaire, ainsi que les indemnités prévues et les charges sociales et accessoires seront calculés en fonction des qualifications et de l'expérience du candidat/e et en ligne avec les rémunérations reconnus par l'Agence en matière d'emploi et barème des traitements du personnel international travaillant dans des bureaux à l'étranger

Durée du contrat : Le contrat aura une durée de 12 mois, avec possibilité de prorogation.

Période indicative d'entrée en fonction : 1^{er} Mars 2020

Objectif et description de la mission

Le/la coordinateur/rice dirigera l'Unité de Gestion du Programme et sera responsable de la planification, de la coordination, du contrôle et du suivi des toutes les activités prévues, en surveillant l'atteinte des résultats escomptés et en étroite coopération avec la Délégation de l'Union Européenne (DUE) Niamey, les autres agences de coopération et diverses organisations locales et internationales exécutant le programme.

Le/la coordinateur/rice du programme sera coordonné par le directeur du bureau régional de l'AICS basé à Ouagadougou au Burkina Faso.

En particulier, le/la coordinateur/rice du programme sera directement responsable de :

- Assurer la gestion globale technique, administrative et financière du programme.
- Entretenir des relations institutionnelles efficaces avec la DUE au Niger et avec les autres partenaires d'exécution du programme (Enabel, SNV, UNCDF).
- Assurer la coordination avec les ONG responsables de la réalisation des activités.
- Formuler propositions d'accords pour la gestion du projet; en particulier: (i) au niveau central, avec les Agences ou les Organisations institutionnelles impliquées, les ministères (ii) au niveau local, avec les municipalités et les gouvernements locaux, avec les représentants des communes, telles que les autorités communautaires traditionnelles et religieuses, avec le secteur privé (institutions financières décentralisées) et avec les organisations de la société civile (associations de jeunes et/ou de femmes, etc.).
- Assurer la direction de l'Unité de Gestion du Programme (UGP) en impliquant et en coordonnant tous les partenaires d'exécution et toutes les parties prenantes.
- Assurer la coordination et les synergies avec toutes les autres initiatives humanitaires et de développement mises en œuvre par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) et fournir une expertise pour un impact et des résultats optimaux.
- Concevoir et superviser les plans opérationnels (global, annuel, trimestriel) et les rapports périodiques relatifs.
- Assurer la préparation et la soumission en temps voulu de tous les rapports techniques et financiers à la demande de l'UE et de l'AICS.
- Coordonner la formulation technique et gérer les appels d'offres pour la mise en œuvre des activités prévues, en coordination avec le responsable (juridique) des achats et de l'administration et sous la supervision et la collaboration du bureau de l'AICS basé à Ouagadougou.
- Aider le bureau de l'AICS basé à Ouagadougou à préparer les termes de référence pour la sélection des experts locaux à court et à long terme et à participer à leur sélection sur demande.
- Assurer la bonne mise en œuvre des missions de suivi, d'évaluation, d'audits et des consultants.
- Veiller au respect des directives et procédures de mise en œuvre de l'Union Européenne et de l'AICS, ainsi que des principes d'éthique et de conformité par les partenaires opérationnels.
- Promouvoir les activités du plan de communication et de visibilité du programme, conformément aux lignes directrices de l'UE et de l'AICS en étroite coopération avec l'Expert de Communication.
- Définir et gérer le système de suivi/évaluation du programme au niveau national, régional, local et sectoriel et vérifier la cohérence des résultats obtenus avec les objectifs stratégiques du programme, proposant, de temps en temps en cas de déviations négatives, actions correctives possibles compte tenu des procédures AICS et des indicateurs EUFFU.
- Effectuer des missions de suivi régulières sur le terrain.

Les activités demandées doivent dans tous les cas être conformes à ce qui est établi dans les documents officiels du programme.

Description du programme

Le programme de l'Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS), dénommé « Durabilité de l'Environnement et Stabilisation Economique sur la Route de Transit (DESERT) », fait partie de l'action du Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) pour l'Afrique « Création d'emploi et d'opportunités économiques à travers une gestion durable de l'environnement dans les zones de transit et départ au Niger ».

L'objectif du programme est de promouvoir les opportunités d'emploi, appuyer sur un développement local durable et créer un environnement propice à la création d'entreprises. En disposant d'un budget d'environ 14 million d'euro, DESERT interviendra avec trois ans de mise en œuvre dans les principales routes de transit des migrants dans les régions d'Agadez et de Tahoua, à travers 4 volets d'intervention :

- Volet agricole, composé par des aménagements hydro-agricoles et des bassins versants, par le développement des chaînes de valeur agricoles et la gestion de l'espace rural.
- Volet maisons sociales et planification foncière, à travers l'appui à la planification de l'espace urbain de la Commune de Agadez et la construction de logements sociaux.
- Volet appui aux Micro Petites et Moyennes Entreprise (MPME), à travers la création et l'appui aux entreprises du secteur formel et informel.
- Volet inclusion financière, à travers la création de services financiers adaptés aux besoins des bénéficiaires. Ce volet sera mis en œuvre par l'United Nations Capital Development Fund (UNCDF).

Interdiction d'exercer d'autres activités : le candidat sélectionné ne doit avoir exercé, au cours des trois dernières années, aucune activité entrepreneuriale dans le pays de service, ni se trouver en situation de conflit, même potentielle, d'intérêts affectant l'exercice impartial des fonctions, tel que prévu par l'article 53 du décret législatif n. 165 de 2001, modifié par la loi n. 190 du 2012 et par le Code Éthique et de Comportement de l'AICS visé au point 7 ci-dessous. L'Administration se réserve le droit de vérifier, sous peine d'exclusion, la conformité des déclarations faites à cet égard par la personne sélectionnée.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

2.1 Critères essentiels

Le personnel à recruter doit satisfaire, au moment de l'expiration de l'avis de l'offre, aux exigences essentielles suivantes :

- a) N'avoir pas un âge supérieur à celui prévu par la législation locale pour la mise à la retraite au moment de la signature du contrat ;
- b) Avoir l'aptitude physique à l'emploi ;
- c) Avoir obtenu le diplôme requis par l'avis de sélection ;
- d) Avoir acquis les expériences professionnelles requises par l'avis de sélection dans le domaine de référence ;
- e) Expérience avérée dans la coordination des équipes multidisciplinaires et multiculturelles et motivateurs de groupes de travail de taille moyenne (10 à 20 ressources).
- f) Au moins cinq ans d'expérience professionnelle pertinente - même non consécutifs - dans la gestion des programmes de coopération dans le domaine du développement rural au sein

d'organisations internationales et / ou d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux (ONG), des entreprises privées dans au moins un des secteurs d'intervention du programme faisant l'objet de la sélection.

- g) Au moins cinq années d'expérience de gestion de programmes en tant que chef d'équipe ou coordinateur de programme, responsable de groupes de travail multisectoriels et multiculturels.
- h) Une excellente connaissance de la langue française et de la langue italienne ;
- i) Bonne maîtrise des principaux outils informatiques ;
- j) N'avoir pas reçu, au cours des trois années précédant la date d'expiration de l'avis, un jugement d'insuffisance dans l'évaluation du travail presté, dans le cadre de contrats de travail signés avec des sièges AICS autres que le Siège AICS de Ouagadougou.

Aux fins du calcul de la durée des années d'expérience professionnelle, il convient de noter que, dans le cas où le sujet aura effectué plus d'une expérience dans la même période, la période pendant laquelle le sujet a effectué les deux ou plus expériences en même temps est calculée une seule fois.

Formation

Diplôme universitaire (niveau 7 du Cadre Européen des Certifications) dans des disciplines du développement rural (sciences agronomiques ou socio-économiques) ou dans des domaines liés à la coopération internationale, relations internationales, gestion de programmes. Les candidats/es peuvent se prévaloir des équivalences pour l'admission à la compétition publique, publiées sur le site internet du Ministère de l'Education, de l'Université et de la Recherche www.miur.it.

Les autres diplômes du niveau 6 ou 5 du Cadre Européen des Certifications seront pris en compte s'ils sont associés à une expérience professionnelle qualifiée dans le secteur d'intervention du présent avis.

Langues

- Connaissance de la langue française : niveau européen C1 (Passeport européen des langues)
- Connaissance de la langue italienne : niveau européen C2 (Passeport européen des langues)

2.2 Critères préférentielles

- Diplôme de troisième cycle (master-doctorat) en matière de programmes de développement rural.
- Publications conformes aux thèmes / domaines d'expérience requis.
- Cours de spécialisation ou de formation avancée.
- Connaissance du Niger et du contexte d'intervention dans le Sahel.
- Expérience professionnelle dans la gestion de projets financés par l'UE et le MAECI / AICS.
- Mise en place et gestion de projets ou des unités commerciales, dont la taille en termes de budget et / ou de chiffre d'affaires est comparable à celle couverte par cette tâche (14 millions d'euros).
- Expérience dans la création et le développement des relations institutionnelles avec le gouvernement de référence et locale, la DUE, les autres organismes délégués et les parties prenantes du programme.
- Connaissance des procédures de l'Union européenne (EuropeAid, EU Trust Fund for Africa).
- Expérience de travail avec la Coopération Italienne et connaissance des procédures (Ministère des Affaires Etrangère et de la Coopération Internationale DGCS/AICS).
- Aptitudes et compétences organisationnelles et managériales.
- Compétences techniques en agriculture, agro écologie et développement des activités génératrices de revenus en milieu rural.

- Expériences acquises dans le secteur privé, notamment dans le domaine de création et gestion d'entreprises dans des contextes ruraux.
- Connaissance des instruments financiers pour le développement de la finance rural.
- Expérience professionnelle dans la préparation et la gestion d'appels d'offres.
- Expérience professionnelle dans la gestion des risques en agriculture et dans le développement d'une agriculture résiliente au changement climatique.
- Connaissance de l'anglais (certaines procédures sont uniquement disponibles en anglais).

3. PRESENTATION DES CANDIDATURES – DÉLAI ET MODALITÉS

3.1 La demande est établie sous la forme d'une déclaration de certification substitutive au sens des art. 46 et 47 du D.P.R. 28.12.2000 n. 445, les candidats devront déclarer sous leur responsabilité :

- a) Nom, prénom, date et lieu de naissance ;
- b) La résidence ;
- c) La nationalité ;
- d) La jouissance des droits civils et politiques ;
- e) Ne pas avoir fait l'objet de condamnations pénales, ne pas avoir fait l'objet de mesures de prévention et ne pas être soumis à des poursuites pénales ou comptables tant en Italie qu'à l'étranger ;
- f) Ne pas être révoqué, dispensé, déchu ou licencié d'un emploi dans une administration publique, que ce soit en Italie ou à l'étranger.

Au cas où les contrôles effectués révéleraient l'inexactitude du contenu des déclarations faites, l'intéressé encourra les sanctions pénales visées à l'article 76 du D.P.R. n. 445/00 et modifications ultérieures, en déchéance immédiate de l'emploi et de tout autre avantage éventuellement obtenu sur la base de la déclaration mensongère.

3.2 La soumission de la demande doit également inclure la documentation suivante :

- A. Lettre de motivation en français datée et signée ;**
- B. Copie du passeport en cours de validité ;**
- C. Curriculum vitae en français (format Europass), daté et signé, y compris l'autorisation de traiter des données à caractère personnel ;**
- D. Déclaration de certification, datée et signée, visée au point 3.1**

Le candidat doit également indiquer le domicile, le numéro de téléphone, l'adresse électronique à laquelle toute communication nécessaire doit être transmise. En l'absence de ces informations, l'adresse de résidence sera utilisée. Le candidat est tenu de notifier toute modification intervenue depuis la présentation de la demande.

Les demandes de participation à la sélection, dûment signées, et leurs annexes, visées au point 3.2, doivent parvenir, sous peine d'exclusion, dans un format non modifiable (pdf), au plus tard à 12h (heure du Burkina Faso) du **30/01/2020** à l'adresse électronique certifié suivant: ouaga@pec.aics.gov.it et en CC à : secret-italcoop@fasonet.bf

L'objet de l'email doit contenir le numéro de l'avis de vacance de poste (01/2020)

Nous encourageons les candidats à soumettre la demande bien avant la date limite.

4. EXCLUSION DE LA PROCEDURE DE SÉLECTION

Les candidatures contenant les défauts suivants ne seront pas considérées :

- a) Les candidatures dépourvues des critères essentiels ;
- b) Les candidatures avec omission de toutes informations et documentations demandées dans le présent avis.
- c) Les candidatures non datées et non signées ;
- d) Les candidatures reçues après la date limite indiquée dans cette annonce.

5. EVALUATION DES TITRES ET DE L'ENTRETIEN

À compter de la date d'expiration de l'avis, une Commission nommée par le Directeur AICS du siège de Ouagadougou, évalue l'admissibilité des candidatures au regard des critères essentielles et de l'absence de motifs d'exclusion. L'exclusion est communiquée aux candidats intéressés.

Ensuite, la Commission évalue les candidatures sur le fond en attribuant une note globale maximale de **100 points** selon les modalités suivantes :

TITRES : jusqu'à 70 points

- Diplômes d'études supplémentaires à ceux requis : jusqu'à 10 points
- Compétences linguistiques : jusqu'à 10 points
- Expérience professionnelle : jusqu'à 40 points
- Autres qualifications ou compétences professionnelles : jusqu'à 10 points

ENTRETIEN : jusqu'à 30 points

Les candidats qui ont obtenu un score d'au moins 40 points sont convoqués à un entretien auquel un maximum de 30 points est attribué. L'entretien a lieu au siège de l'AICS ou en liaison audio-vidéo dans le cas de candidats qui ne peuvent se rendre au lieu de l'entretien.

L'entretien a lieu dans les langues indiquée par l'avis et vise à évaluer le savoir-faire et l'expérience du candidat, les aptitudes à exercer cette fonction, les compétences linguistiques requises et ce qui est jugé nécessaire pour évaluer le profil du candidat par rapport au poste à pourvoir. La convocation à l'entretien est envoyée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le candidat au moment de la présentation de sa demande. Les candidats n'ont pas droit au remboursement des dépenses éventuellement encourues pour participer à l'entretien.

A la suite de l'entretien, il est établi le classement des seuls candidats ayant obtenu, après l'entretien, un score total d'au moins 60 % du maximum attribuable (60 points).

6. RÉSULTAT DE LA SÉLECTION

Le candidat qui obtiendra la note la plus élevée sera déclaré vainqueur. Le candidat gagnant recevra une notification via PEC Le classement reste valable un an et peut être prolongé d'un an pour des besoins justifiés liés au déroulement de l'initiative. En cas de renonciation du candidat gagnant ou de résiliation anticipée du contrat, le siège peut procéder au classement lorsque les ressources financières nécessaires sont disponibles.

En cas d'égalité des scores, le candidat le plus jeune sera retenu.

Le classement est publié sur le site internet de l'AICS de Ouagadougou et sur celui du siège du Siège Central de l'AICS à Rome.

7. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

La soumission des demandes de participation à la sélection par les candidats implique le consentement au traitement de leurs données à caractère personnel, y compris les données sensibles, par le personnel affecté à la garde et à la conservation des demandes et à l'utilisation de celles-ci pour le déroulement des procédures d'insolvabilité

Le responsable du traitement des données est le Directeur du siège AICS de Ouagadougou.

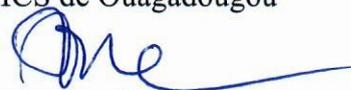
8. CLAUSE DE PROTECTION

Le Bureau AICS de Ouagadougou de l'Agence Italienne de Coopération au Développement se réserve le droit de mettre fin à tout moment au processus de recrutement pour des raisons justifiées liées aux besoins organisationnels ou financiers de l'AICS.

Le contenu du présent avis de vacance de poste professionnel relève de la seule responsabilité de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

Ouagadougou, le 14/01/2020

Le Directeur du Bureau Régional
de l'AICS de Ouagadougou



Domenico Bruzzone

Directeur du Bureau Régional
AICS Burkina Faso
Domenico BRUZZONE